

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE\_2024\_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le budget primitif - BOULANGERIE SALMIECH 2024**

Le Maire présente AU CONSEIL MUNICIPAL le budget primitif pour le budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune BOULANGERIE,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune Salmiech,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune BOULANGERIE SALMIECH pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 131 938,76 €**

**En dépenses à la somme de : 131 938,76 €**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024

Date de réception de l'AR: 02/05/2024

012-211202551-DE\_2024\_035-DE

A G E D I

DE\_2024\_035

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	995,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 005,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 000,00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	125 938,76 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 938,76 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	124 943,76 €
021	Virement de la section de fonctionnement	995,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>125 938,76 €</b>

**ADOpte A LA MAJORITE le budget primitif 2024 de la BOULANGERIE**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Monsieur Jean-Paul LABIT  
Président de séance

Monsieur Simon FOURNIER  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024  
Date de reception de l'AR: 02/05/2024  
012-211202551-DE\_2024\_035-DE  
A G E D I

DE\_2024\_035